

*Questions orales*

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports):** Madame le Président, le député part d'un principe malheureusement erroné. Je n'ai jamais dit qu'il s'agissait d'un groupe d'étude et je n'ai jamais dit qu'il déposerait son rapport au bout d'un an. C'est un membre de la presse qui m'a demandé combien de temps, selon moi, la commission consultative poursuivrait ses travaux et j'ai alors répondu qu'il lui faudrait peut-être encore une année entière pour les terminer. Il s'agit d'un comité consultatif qui se réunit pour la première fois la semaine prochaine. Nous allons nous réunir d'ici un mois. Il va très rapidement se prononcer sur chacune de ces recommandations du juge Grange. Nous allons prendre très rapidement des décisions. Le juge Grange lui-même a préconisé un certain nombre de tests et travaux de recherche. Ce qui a fait croire au député que la décision prendrait un an. C'est que le comité va procéder à ces tests et à ces travaux, lesquels pourraient durer une année entière. Quoi qu'il en soit, je tiens à répéter que des décisions seront prises bien avant cela.

● (1425)

**M. Benjamin:** Madame le Président, la poursuite des tests ne pose aucun problème. Les trois premières recommandations du juge Grange demandent au ministre—lui et ses deux prédécesseurs ont d'ailleurs été interrogés à maintes reprises à ce sujet ces dernières années—d'ordonner à la Commission des transports de s'occuper sans tarder, comme elle l'a fait l'année dernière après l'accident de Mississauga, de la composition des trains. La Commission avait agi avec célérité à ce moment-là. Le ministre demandera-t-il à la Commission d'intervenir aux termes de l'article 227 ou encore de l'article 100 de la loi sur les chemins de fer? Il existe déjà des lois permettant d'obliger les sociétés ferroviaires à mettre en œuvre immédiatement les trois premières recommandations du juge Grange.

**M. Pepin:** Madame le Président, il ne serait ni très sage ni très poli à l'égard des membres du comité consultatif que j'ai créé—dont trois ne sont pas du secteur public—de commencer à annoncer des décisions individuelles sur les recommandations. Je crois plutôt devoir procéder de façon systématique. J'entendrai leurs avis dans quatre semaines et j'agirai rapidement, comme le député pourra le constater, une fois que le comité consultatif aura obtenu les données utiles et effectué l'évaluation qui s'impose en ce qui concerne chacune des recommandations.

**M. Benjamin:** Madame le Président, le ministre se désiste encore une fois. Il agit à nouveau comme un parasite. Le juge Grange ainsi que toutes les autorités reconnues dans le domaine du transport, y compris la direction, les syndicats et les spécialistes du domaine savent que l'on possède depuis 30 ans les techniques concernant les coussinets à rouleaux et depuis quelques années déjà celles qui s'appliquent aux détecteurs de coussinets échauffés. Les fraternités de cheminots ont à plusieurs reprises saisi le ministre et ses prédécesseurs de recommandations concernant le triage et la composition des trains. Le ministre n'a pas besoin d'un nouveau comité.

Le ministre invitera-t-il dès maintenant ses collègues—et particulièrement le président du Conseil du Trésor étant donné les sévères critiques que le juge Grange a exprimées à l'égard

du programme d'austérité—à stopper la baisse du nombre des inspecteurs de la sécurité, à accroître le budget de la CCT, augmenter le nombre des employés chargés de la sécurité ferroviaire et à en intensifier la formation?

**M. Pepin:** Madame le Président, quiconque a la tête sur les épaules—cela comprend le député qui pose la question—agirait comme moi à cet égard. Il ne déciderait pas, dès le lendemain du dépôt d'un document comme celui-ci, quelles recommandations accepter et quelles recommandations rejeter en fonction de ses propres préjugés, de ses connaissances ou de quelque autre critère. Ce serait idiot. Je fais actuellement la chose qui s'impose, et même le député ferait de même si, aussi incroyable que cela paraisse, il était à ma place.

**Des voix:** Bravo!

## LE RÔLE DE LA COMMISSION CANADIENNE DES TRANSPORTS

**M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Le ministre sait que toute une série de recommandations ont été faites en 1971, après 36 jours d'audiences exhaustives sur des accidents ferroviaires. L'étude de la question s'est poursuivie après l'enquête et d'autres rapports ont été faits en 1973. Le ministre aura appris en lisant le rapport du juge Grange, qu'il a en main depuis au moins six semaines, que la CCT a manqué de vigilance. Le ministre remplacera-t-il des employés de la Commission pour que la population ait la certitude que cet organisme, qui est censé protéger les intérêts du public en général, remplit bien le rôle qu'il est censé jouer?

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports):** Madame le Président, comme le député le dit, M. le juge Grange a analysé tout cela et il n'a pas, disons, complimenté la Commission pour la façon dont elle s'est comportée dans certaines de ces situations. Il parle cependant par ailleurs de certaines préoccupations, qui lui semblent bien légitimes, en ce qui concerne la rentabilité, mais pour dire qu'il est temps de s'inquiéter davantage de la sécurité que des considérations financières. Il y a eu une évolution du point de vue social ces dernières années. Il fait observer que le moment est venu de faire refléter ce changement dans les règlements concernant la sécurité des transports ferroviaires. Il est difficile dans le cas présent de tenir un certain nombre de personnes responsables pour un changement qui ne s'est pas produit dans l'ensemble de la société. Il se peut que le moment soit venu d'agir de la sorte, et notre réaction aux recommandations formulées par le juge Grange nous le dira.

● (1430)

**M. Blenkarn:** Dois-je déduire de la réponse du ministre que la Commission canadienne des transports s'est intéressée davantage à l'économie qu'à la sécurité et qu'elle s'est liée aux sociétés ferroviaires plutôt que de jouer son rôle qui est de défendre l'intérêt des particuliers, de VIA Rail Canada, et le reste? Si tel est l'avis du ministre, il est grand temps qu'il procède à une petite épuration.

**Des voix:** A l'ordre.